

Opération aux Rougières : la réponse de J.-P. Giran

Le maire répond point par point à « la colère » exprimée hier dans nos colonnes par ses opposants en dénonçant « l'union des contraires et des contradictions »

La « colère » exprimée par ses opposants au sujet de l'urbanisation des Rougières (notre édition d'hier) a fait réagir le maire. Lors d'un point presse hier matin, Jean-Pierre Giran a répondu point par point et a dénoncé une « union des contradictions ».

« Être objectif et responsable »

« Il faut être responsable », répliquait-il en évoquant d'abord « les objectifs de mixité sociale imposés par la loi et fixés pour la commune : 3 353 logements d'ici 2024 ».

« 890 ont été réalisés sur la période 2014-2016 », précise-t-il en rappelant la menace de mise en carence et l'ombre d'une forte pénalité qui pèsent sur la commune.

« La deuxième obligation, poursuit-il, c'est d'être actif en matière de construction pour garder dans la commune ses forces vives. La moitié des employés municipaux n'habite pas Hyères. Nous ne voulons pas d'une mégapole mais nous voulons que les Hyérois puissent vivre à Hyères. » S'agissant du nombre d'habitants potentiel évoqué par William Seemuller et Jacques Politi, il indique que le ratio tourne à 1,4 habitant par logement. « On est loin des trois ou quatre mille habitants supplémentaires. » Jean-Pierre Giran dit également

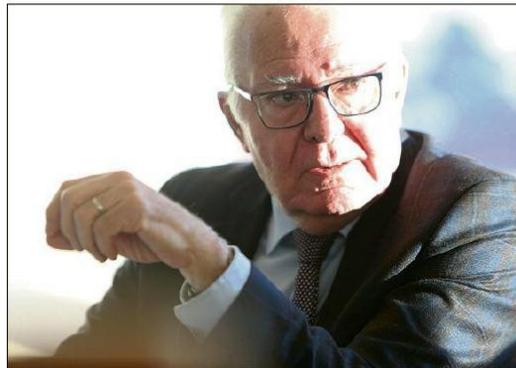
vouloir éviter le « phénomène cité ». « On ne peut pas sur une OAP⁽¹⁾, comme le suggère M. Politi, faire 50 % de logements sociaux. Nous avons volontairement limité à 30-35 ou 40 % : c'est cela la mixité sociale. »

Il avance ensuite les fortes contraintes qui pèsent sur la commune, et notamment l'AVAP, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, qui « empêche pratiquement de faire la ville sur la ville ». « Le logement insalubre est en centre-ville, on doit réhabiliter mais on ne va pas raser la ville médiévale ! »

Il invite donc ses opposants à « plus d'objectivité ». Et l'objectivité, ce sont toutes ces autres contraintes présentes sur le territoire communal qu'il liste : espaces classés, servitudes liées à l'aéroport, au bruit, au risque inondations... « Il reste à urbaniser les zones où nous avons prévu au plan local d'urbanisme (PLU) des OAP. Et c'est tout ! Être objectif, c'est voir la carte ! »

« La vérité » sur les Rougières

Pour en venir aux Rougières, « c'est l'une des OAP et la vérité c'est que ce n'est pas une zone agricole mais c'est une zone NA à aménager depuis les années 1980, reconnue comme zone prioritaire à aména-



Jean-Pierre Giran ne voit dans l'intervention de ses opposants « qu'une opération politique ». (Photo L. B.)

ger par le SCOT⁽²⁾. Il y a d'ailleurs déjà eu des projets, sous M. Ritondale : 2 000 logements sur 160 000 m² en 1989 et 1300 logements sur 125 000 m² en 2002-2005. Le projet sur lequel nous travaillons prévoit au maximum 1 000 logements sur 90 000 m² avec une emprise au sol de 15 % maximum pour les logements. C'est clairement moins dense qu'à La Crestade où on fait 400 logements sur 10 hectares. Et comme à La Crestade, ce sera un écoquartier. » S'agissant du risque inondation

sur ce secteur, le maire indique que le PPRI⁽³⁾ par anticipation reçu en mairie ne mentionne pas Les Rougières comme zone inondable. « Juste une partie basse où sont prévus des bassins de rétention. » Reste la question du manque de concertation et de l'opacité reprochés par William Seemuller. « Ce projet a fait l'objet de sept réunions avec le CIL, qui nous a formulé cinq remarques : quatre ont été prises en compte et inscrites dans le PLU, pour la cinquième, qui était d'inscrire dans le marbre le

chiffre de 15 % maximum d'emprise au sol pour les logements, le PLU est en révision : que faire de plus ? La totalité des demandes faites lors de ces réunions a été satisfaite. »

Quant à la condamnation du CIL, il souhaite être clair : « C'est le CIL qui a fait un recours. C'est son droit, il en a les compétences. Mais je ne suis pas le juge. Et c'est le tribunal qui les a renvoyés dans leurs buts sur toutes leurs demandes et condamnés aux dépens... Nous, on n'a rien demandé. Ce sont les frais de procédures et c'est le juge qui décide. »

Dans l'intervention de ses opposants, Jean-Pierre Giran ne voit donc « qu'une opération purement politique de gens qui sacrifient l'esprit de responsabilité et d'objectivité à des intérêts particuliers. C'est l'union des contraires et des contradictions. »

Quant à l'observatoire de l'habitat qu'ils réclament ? « Il existe déjà, estime le maire. C'est le porté à connaissance de l'État, le SCOT, le PLU, le PLH⁽⁴⁾, le bureau d'études... On a tout ce qu'il faut pour bien travailler. »

C. MARTINAT

1. Opération d'aménagement programmée
2. Schéma de cohérence territoriale
3. Plan de prévention du risque inondation
4. Plan local de l'habitat

CIL de la vallée des Borrels : l'assainissement, enfin !

L'assemblée générale du CIL de la vallée des Borrels s'est déroulée mercredi soir en présence du maire Jean-Pierre Giran et de ses adjoints Élie Di Russo, Josiane Mai et Jean-Marc Gely. C'est avec un grand plaisir que les habitants de la fraction hyéroise ont eu la confirmation que le projet d'assainissement des hameaux des deuxièmes et troisièmes Borrels est en bonne voie.

Des techniciens de TPM ont présenté une solution avec deux ministations d'épuration pour un coût total de 1,4 million d'euros. Restera à charge aux habitants la taxe de raccordement ainsi que les travaux des parties privatives. Le début des travaux est prévu fin 2020.

Cette annonce représente un travail de deux ans que l'adjoint spécial des Borrels, Élie Di Russo, salue : « Nous avons fait de nombreuses réunions préalables. En tant qu'adjoint spécial des Borrels, j'ai privilégié la coordination entre les techniciens de TPM, les services municipaux et le CIL, une coopération qui a permis de faire avancer le projet ». Pour le président du CIL, Bernard Po-



Les habitants des Borrels ont répondu présent à l'assemblée générale. (Photo Ch. M.)

thonier, c'est une belle satisfaction : la patience paye, la première demande de raccordement des hameaux datant de 1979 ! Il est vrai que rien n'est simple et il faut apprécier que cela se finisse.

D'autres points ont été abordés lors de l'assemblée générale comme l'élargissement d'un virage étroit et accidentogène. Autre point d'inquiétude, la sécurité à la sortie de l'école. Pour toutes ses questions, la municipalité proposera des solutions.

Enfin, le CIL a fait la demande d'une piste cyclable sur la RD 12 du pont du Gapeau au domaine de la Bouvine. En effet, cette route est très pratiquée par les adeptes de la grande reine et la cohabitation avec les automobilistes n'est pas toujours sereine. De plus ce serait un plus-value pour cette route très fréquentée. Le CIL de la vallée des Borrels compte 117 adhérents représentant un tiers des habitants du quartier.

CH. M.

Le Butor étoilé



Retrouvez chaque samedi notre

rubrique, en partenariat avec la LPO.

L'art du camouflage est sans doute ce qui caractérise le Butor étoilé. Ce petit héron brun, doré et tacheté sait se fondre dans les roselières où il vit toute l'année. Comme si cela ne suffisait pas, il peut lorsqu'il est découvert, étendre son cou et pointer son bec vers le ciel pour ressembler à la ligne d'un roseau ! Cette espèce peu commune dans le Var n'est qu'un migrateur, qui se rencontre à l'unité sur les zones d'eau douce comme ce fut le cas ces dernières semaines sur le Plan de la Garde.

